

Rapport oral de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 22 juin 2020: «Pour une subvention pérenne en faveur de l'association Pavillon Cayla».

Cette pétition a été renvoyée à la commission des pétitions le 22 juin 2020. Elle a été traitée, sous la présidence de M. Arnaud Moreillon, le 31 août 2020. Les notes de séance ont été prises par M. Philippe Berger, que la rapporteuse remercie pour la qualité de son travail.

Texte de la pétition
(Voir annexe.)**Séance du 31 août 2020***Audition des pétitionnaires*

M. Velasco annonce tout d'abord vouloir présenter l'historique de l'association. Il rappelle ainsi que le pavillon en question, qui avait servi lors de l'Exposition nationale, était pendant longtemps voué à la destruction, avant d'être placé à Cayla. Il indique qu'à l'époque l'Etat avait décidé de le vendre, mais qu'il s'y était opposé. Des associations et des jeunes du quartier de Saint-Jean l'avaient alors contacté pour qu'il communique auprès des autorités leur souhait de le récupérer et d'en faire œuvre utile pour la collectivité. Il explique que M. Muller, alors conseiller d'Etat l'avait alors reçu en se montrant ouvert à cette idée. Il rappelle qu'à l'époque le pavillon était presque classé, et qu'il a donc fallu trouver un architecte qui accepte bénévolement de le rénover, et demander un droit de superficie qui fut très long à obtenir. Il ajoute qu'il a également fallu s'assurer l'argent nécessaire à cette reprise et à l'ouverture du pavillon, et souligne en particulier le soutien de la Fondation Wilsdorf et de la Loterie romande, ainsi que l'appui de M. Longchamp pour obtenir les subventions qui les ont aidé à retaper le pavillon. Il rappelle que l'objectif était de faire du pavillon un lieu de réinsertion, et indique que pendant sa restauration des jeunes du cycle en rupture ou problématiques avaient apporté leur contribution aux travaux sous la houlette d'un maître d'ouvrage, et relève que cela avait débouché sur un film documentaire. Il explique qu'aujourd'hui le pavillon a été retapé et sert de local de réinsertion via la réparation de vélos. Il indique qu'à l'heure actuelle le lieu n'est pas ouvert toute l'année, étant donné que les revenus générés sont trop faibles pour le permettre, et déplore en ce sens que la subvention allouée par la Ville a baissé, baisse progressive qui pourrait à terme mettre en péril l'entier de l'activité de l'association. Il conclut enfin sur l'importance de ce pavillon, aussi bien comme lieu de réinsertion sociale que comme lieu utile à la vie du quartier.

M. Häring précise que la subvention se situait à l'époque autour de 20 000-30 000, mais qu'elle a depuis constamment baissé.

Mme Goffin explique ensuite que l'association est jusqu'à présent toujours restée fidèle aux quatre axes dans laquelle elle trouve son origine, à savoir premièrement celui de l'insertion, deuxièmement celui de la promotion de la mobilité douce, troisièmement celui de la rénovation architecturale du lieu, et quatrièmement celui d'en faire un lieu ouvert sur le quartier et à ses habitants. Elle note que ces quatre principes sont incarnés dans tout le parcours de l'institution. Elle explique que pour ce qui est du deuxième axe, des ateliers et des bourses à vélos ont été organisées, ainsi qu'un petit parc à vélos en partenariat avec la fourrière à vélos. Elle ajoute que pour ce qui est du troisième axe la rénovation est finie depuis 2015, mais indique que le jardin est réaménagé à son tour, avec la plantation de fleurs et de légumes. Elle rappelle qu'à chaque étape de la rénovation, l'association demandait aux entreprises d'engager aussi des jeunes en difficulté, précisant que cette mission est également au cœur de l'activité du pavillon, qui conformément au premier axe réinsère via la réparation des vélos, et ce en partenariat avec différentes structures, notamment la SGIPA. Elle cite à ce titre l'exemple du stagiaire actuel, qui est un migrant de 24 ans déjà expert dans le domaine dans son pays, et relève que cela a pour lui le mérite d'être utile tout en faisant valoir ses compétences. Pour ce qui est du quatrième axe, elle évoque récemment le fait que le jardin du pavillon ait été prêté à un habitant du quartier vivant dans un très petit appartement pour qu'il puisse y fêter son anniversaire. Elle explique que cette fidélité aux axes fondateurs de l'association font qu'elle s'éloigne de la rentabilité, et note à ce titre que pendant la période de semi-confinement elle est rentrée dans ses frais, étant donnée la suspension des activités sociales. Elle explique que par exemple l'auto-réparation ne vise pas à rapporter de l'argent, car les outils sont mis à disposition gratuitement, ainsi que la présence d'un moniteur en cas de besoin. Elle conclut que ces pour ces différentes raisons que l'association demande une subvention à la Ville, et précise que 40 000 francs sont nécessaires pour continuer à demeurer fidèle aux 4 missions du pavillon Cayla.

M. Häring indique que le pavillon perçoit tout de même des rentrées d'argent, en bénéficiant notamment des usagers qui souhaitent faire réparer leurs vélos sans passer par l'auto-réparation. Il précise que ces réparations se basent sur les tarifs pratiqués par Péclet¹³, pour éviter de leur faire de la concurrence au rabais. Il explique ensuite que le chiffre d'affaire de l'association tourne autour des 20 000-25 000 francs par année. S'il dit que le pavillon s'autofinance sur les charges et les frais de moniteurs, une partie n'est pas finançable, à savoir la prise en charge des stagiaires et les activités d'auto-réparation. Il fait observer que si l'association est reconnue d'utilité publique depuis 2013, elle doit tout de même redemander une subvention chaque année, notant que cela a pour conséquence qu'il est difficile de vraiment s'organiser sur une année complète à l'avance, et qu'il est également en ce sens difficile de fidéliser les moniteurs. Il dit en ce sens le souhait de l'association de pouvoir planifier les activités sur une année complète, et de pouvoir disposer de 40 000 pour ouvrir sur une année complète. Il note de plus que l'ouverture partielle qui existe actuellement se fait en léger décalage avec la saison des stages, ce qui empêche des stagiaires de s'y présenter. Il précise que le montant formulé permettrait à l'association de tourner, et dit son souhait à ce que celui-ci soit pérennisé pour les raisons invoquées plus haut. Il souligne que cette pérennisation ne dispenserait bien évidemment pas l'association de rendre des comptes à la Ville, mais permettrait simplement de d'assurer la survie financière des activités du pavillon. Il conclut en rappelant que le but de l'association n'est pas de gagner de l'argent, et cite comme exemple de ce fait, le fait que les structures d'insertion n'ont rien à payer pour placer des jeunes au pavillon.

Questions des commissaires

Un commissaire remercie tout d'abord les auditionnés pour leur présentation, et salue ce joli projet qui fonctionne depuis dix ans. Il souhaite ensuite savoir si l'accès aux comptes de l'association pourrait être utile aux travaux de la commission.

M. Häring répond que le département de la cohésion dispose des comptes et pourra les leur transmettre. Il indique en revanche qu'il est en mesure de fournir le budget de l'association.

Ledit commissaire indique que le budget lui suffira.

Le président indique que ce dernier sera versé en annexe du procès-verbal (annexe pp. 21-22).

Un commissaire tient à constater tout d'abord le travail magnifique et précieux de l'association, ce aussi bien au niveau social que pour le quartier. Il souhaite ensuite en savoir davantage sur le profil de ces jeunes en réinsertion, et demande également si leur travail est fourni gratuitement ou s'ils pourraient ou devraient être rémunérés par l'hospice ou un autre organisme. Il souhaite également savoir si l'association a des financeurs privés, et si les habitants du quartier leur font parfois des dons.

Mme Goffin répond que pour ce qui est du profil, il s'agit généralement de jeunes en décrochage scolaire ou en réorientation professionnelle, pour lesquels cette expérience est aussi utile en ce qu'elle leur permet de se rattacher à un rythme de travail régulier. Elle évoque également le cas de jeunes vraiment intéressés par la mécanique vélos et tentés par un CFC en la matière, et explique que le pavillon leur offre la possibilité de tester cela. Pour ce qui est des financeurs, elle note une subvention ponctuelle du BIE pour favoriser l'insertion des migrants. Elle indique que le problème des subventions privées c'est qu'elles financent des projets, non des charges salariales.

M. Häring en vient à la question des dons, et indique que si les auto-réparateurs sont invités à laisser quelque chose, ces sommes ne permettent pas de tourner. Il évoque également une subvention non-monétaire de 8145 francs accompagnant le droit de superficie.

M. Velasco précise que cette somme est inscrite au budget de l'Etat.

Une commissaire demande aux auditionnés pourquoi ils sont passés par une pétition pour relayer leurs demandes.

M. Velasco répond que plusieurs membres du Conseil municipal leur avaient promis qu'un arrêté serait déposé en ce sens, mais constate que cela fait trois ou quatre ans que cette promesse a été faite et que rien n'en est sorti. Il indique que face à cette situation l'association s'est décidée à passer par une pétition, et relève qu'une attente supplémentaire réduirait le pavillon à n'ouvrir qu'un jour par semaine.

Elle constate que la Ville verse chaque année à l'association une subvention extraordinaire, demande si celle-ci pourrait décider de ne pas la renouveler.

M. Velasco indique que le montant de celle-ci a déjà été baissé d'année en année. Il déclare ensuite que le montant demandé est modeste, ce d'autant que le travail accompli depuis dix ans a été bien fait. Il ajoute que si l'activité n'est pas rétributive au point de vue financier, elle l'est du point de vue du Bien Commun. Il dit enfin déplorer que les conseillers municipaux contactés n'aient pas pris la peine de présenter un projet allant dans le sens de la demande formulée dans la pétition.

La commissaire demande combien de jeunes sont reçus annuellement comme stagiaires.

Mme Goffin répond que 15 stagiaires environ passent annuellement par le pavillon, ce qui représente environ 500 heures de stage, heures dont elle fait observer qu'elles dépendent des heures d'ouverture possibles. Elle relève en ce sens que les heures de stage ont été doublées entre 2018 et 2020 étant donné que l'ouverture du pavillon au public était restreinte du fait de la baisse de la subvention. Elle indique que pour se calquer sur le rythme de la saison des apprentissages, l'atelier cycliste devrait ouvrir à ses risques et périls entre avril-mai, en attendant l'arrivée de la subvention.

M. Häring précise qu'il s'agit pour la majorité de stages découvertes d'une semaine ou deux.

Ladite commissaire souhaite savoir qui recommande le pavillon à d'autres structures pour y placer des jeunes.

M. Häring répond que c'est l'association elle-même qui a contacté ces structures, et de citer le Foyer de l'étoile ou la SGIPA. Il ajoute que l'association a ainsi développé elle-même son réseau. Il relève qu'étant donnée la situation incertaine de ces derniers mois aucun partenariat n'a pu être concrétisé cet été.

Mme Goffin ajoute que cela est également dû au fait que la subvention du BIE est arrivée très tard.

Un commissaire demande si la subvention pour 2020 a déjà été reçue.

M. Häring répond par la positive, précisant que le montant a été de 12 000 francs. Il note ensuite que les activités d'auto-réparation et d'insertion n'ont pu être pratiquées depuis le 1^{er} janvier.

Ledit commissaire demande quelle part du budget total occupe ce montant.

M. Häring répond que cette somme couvre l'ouverture pendant un tiers de l'année, soit quatre mois d'ouverture, et fait observer que c'est pour cela que le montant de 40 000 francs, qui permet d'ouvrir toute l'année a été demandé.

Une commissaire indique que l'association pour laquelle elle travaille a reçu des artistes en résidence qui ont pu profiter du pavillon Cayla pour réparer leurs vélos, relevant que ce type de réparations coûte cher dans un commerce.

Une commissaire tient tout d'abord à louer la belle philosophie du projet présenté, ainsi que ses missions, consistant d'une part à contribuer à la réinsertion de jeunes en décrochage d'une part, et à l'usage des personnes du quartier d'autre part. Elle dit

ensuite son intérêt à en savoir davantage sur le fonctionnement de l'association, et demande combien de salariés travaillent pour elle, combien de personnes en sont membres, quels sont les montants des cotisations, ainsi que tout autre élément pertinent à la compréhension de la pétition. Elle demande en outre si un budget de l'association pourrait être transmis à la commission.

M. Häring indique que l'association compte environ 160 à 170 membres, dont la plupart payent la cotisation. Pour ce qui est des employés, il déclare qu'à l'heure actuelle deux personnes sont engagés par l'association, précisant qu'il s'agit d'un moniteur vélo travaillant vingt et une heures par semaine, et d'une coordinatrice travaillant vingt heures par mois. Il indique que ce deuxième poste a été ouvert en 2018 pour assurer notamment les recherches de fonds et le suivi des stagiaires. Il fait ensuite observer que la subvention demandée permettrait d'engager en été un deuxième moniteur vélo, étant donnée la forte affluence que connaît le pavillon durant cette saison. Puis il explique que la rémunération de ces salariés est de 26 francs/heure, ce qui constitue un montant plutôt bas, qui se base notamment sur ceux de Péclôt¹³. Il déclare enfin que le budget a été transmis au président (annexe pp. 21-22).

Elle demande si des liens ont été établis entre l'association et la FASE.

M. Häring répond par la négative, mais relève que des liens ont été établis avec la Maison de quartier de Saint-Jean.

Mme Goffin ajoute que la cotisation est fixée à 10 francs.

Une commissaire constate tout d'abord qu'il s'agit d'un beau projet, et loue son approche globale. Elle dit en ce sens son étonnement à ce que l'association ne soit pas davantage subventionnée, et observe que rien n'est pour l'instant pérenne dans les soutiens financiers dont elle dispose. Elle souhaite ensuite savoir s'il est exact que le pavillon ne fonctionne plus depuis novembre.

Mme Goffin répond qu'il a rouvert depuis peu.

M. Häring précise qu'aujourd'hui, même l'activité de réinsertion a ouvert, mais qu'auparavant l'association ne pouvait même plus faire face au paiement des salaires.

Elle note qu'il doit être usant de demander la subvention chaque année pour une petite structure comme celle-ci.

M. Häring le confirme, et déclare que c'est notamment pour cette raison qu'ils souhaitaient faire en sorte que le montant soit pérennisé.

M. Velasco indique qu'il a dû même téléphoner à un conseiller d'Etat pour demander 9000 francs pour éviter que le pavillon ait à fermer définitivement. Il dit que cela est d'autant plus étonnant que les membres sont bénévoles, et que la fondation est déclarée d'utilité publique.

Le président souhaite remercier les auditionnés pour ce qu'ils apportent à la Ville.

Une commissaire tient tout d'abord à saluer le travail de l'association, ainsi que les vertus indéniables de leur action, puis estime qu'il serait utile à la commission de disposer du budget de la structure. Elle demande ensuite si l'association a une stratégie de recherche de fonds au-delà de la Ville et chez les privés.

Mme Goffin répond par la positive et cite notamment un don de la Fondation Wilsdorf, mais rappelle que le problème des privés, c'est qu'ils ne payent pas les salaires, qui constituent en l'occurrence une charge importante pour l'association. Elle rappelle de plus le droit de superficie que l'Etat leur a accordé. Elle déclare ensuite que l'objectif de l'association est aujourd'hui de ne plus vivre dans une situation d'incertitude, qui nécessite de contacter les partenaires à la dernière minute et rend les horaires du pavillon peu lisible pour les habitants du quartier.

M. Häring ajoute qu'une demande de subvention avait été adressée à G'innove. Il explique ensuite que l'association est intéressée à poursuivre et développer le projet migrants, ainsi qu'à lancer d'autres projets plus ponctuels, mais indique qu'il leur faut pour cela pouvoir se permettre d'avoir une vue à long-terme sur le fonctionnement général.

Mme Goffin relève que s'il est intéressant de faire appel à des fonds privés ponctuellement pour des projets précis, il est usant de faire des demandes chaque année pour assurer le budget de fonctionnement.

Un commissaire souhaite savoir ce qu'il advient des stagiaires en mécanique vélo après leur stage au pavillon, et demande s'ils font ensuite un apprentissage dans le domaine. Il demande en ce sens si ces stages sont utiles pour les intégrer dans une formation. Il souhaite savoir également en quoi consistant l'Action lumière.

M. Häring répond que le suivi des stagiaires ne se poursuit pas au-delà de leur stage au pavillon, mais indique qu'il ressort parfois des bilans de stages que certains d'entre eux ont été confirmés dans leurs choix professionnels.

Le président indique que son travail à l'OSEO lui permet de compléter cette réponse et relève que ces stages permettent de bien identifier et vérifier les dispositions naturelles des jeunes, et de constater l'existence d'un savoir professionnel réalisable dans un métier. Il dit aussi l'utilité de ce type de stages sur le plus long-terme, en ce qu'ils inscrivent les jeunes dans un rythme de travail régulier, et permettent de constater s'ils sont capables d'arriver à l'heure, d'effectuer des tâches correctement et de réussir à entretenir de bonnes relations professionnelles.

Mme Goffin ajoute que le retour des travailleurs sociaux qui sont leurs partenaires est souvent très positif, et relève que cela se perçoit dans le fait que la collaboration se poursuit encore. Elle explique ensuite que l'Action lumière avait été organisée avec PRO VÉLO pour informer et travailler sur les normes d'éclairage en vigueur, mais indique qu'elle n'a pu avoir lieu cette année.

M. Häring indique que l'association fait parfois payer des prestations, et de citer le partenariat avec PRO VÉLO pour l'organisation de la bourse aux vélos, ou les ballades organisées dans les communes sur leurs demandes.

Un commissaire demande si l'auto-réparation est facturée.

Mme Goffin répond par la négative.

Il demande quelle est la tranche horaire de cette activité.

Mme Goffin répond qu'elle a lieu trois heures par jour, entre 13 h et 16 h.

Ledit commissaire demande le coût de la réparation classique.

M. Häring répond qu'elle est facturée à 60 francs l'heure. Il ajoute qu'un tiers des personnes font recours à ce format de réparations, et note que ce type de demandes permet justement de former les stagiaires avec le moniteur.

M. Goffin précise que l'année passée on était environ à moitié-moitié, soit 550 usagers du côté de l'auto-réparation, et 520 du côté de la réparation classique.

Il demande si des vélos sont également remis en état pour être vendus.

M. Häring répond que cette activité pourrait être développée en hiver quand il y a moins de monde, et que cela constitue une activité intéressante à pratiquer avec un stagiaire, étant donné que le vélo doit souvent être démonté. Il indique que l'année passée 10 à 15 vélos ont été revendus, ce qui constitue pour l'instant une petite activité.

Il demande si des vélos sont cherchés à la fourrière, ou si c'est uniquement les habitants qui les leur apportent.

M. Häring répond que ce sont uniquement des gens qui les leur apportent, et que l'association n'achète pas de vélos, et d'expliquer que la place manque déjà pour accueillir le nombre important des demandes. Il précise que l'association veille à une traçabilité des vélos revendus.

Discussion et vote

Un commissaire demande s'il ne serait pas possible de demander directement au Conseil municipal de voter cette subvention pérenne. Elle explique que cela serait d'autant plus pertinent du point de vue du déroulement de cette séance qui a ouvert sur la question des jeunes en déshérence, et de noter que cette pétition permet justement une prise en charge intelligente et intégrante de jeunes de ce type.

Un commissaire propose pour sa part l'audition de Mme Kitsos, qui peut être en mesure de demander l'attribution de cette subvention auprès de la commission des finances.

Un commissaire relève qu'il serait plus pertinent de renvoyer directement la pétition au Conseil administratif pour appuyer cette demande qui traîne depuis longtemps et montrer qu'il s'agit d'un projet intéressant. Il indique que cela est d'autant plus justifié qu'il appartient au Conseil administratif d'ensuite prendre contact avec les

pétitionnaires pour étudier les modalités possibles de mise en œuvre de cette pétition.

Une commissaire relève que si l'audition de Mme Kitsos pourrait faire sens, elle dit son doute qu'en au fait que cela permette d'accélérer les choses. Elle indique plus généralement que le Conseil municipal ne peut décider de la pérennisation de cette subvention, et déclare que l'organisme pour lequel elle travaille doit de même chaque année demander à nouveau sa subvention, précisant que c'est ainsi que cela fonctionne à Genève.

Le président demande s'il serait possible et pertinent de la renvoyer à la CF.

Une commissaire répond par la positive, mais indique que cela prendrait du temps, en ce que la commission des finances procéderait certainement de nouveau à l'audition des pétitionnaires et à d'autres auditions.

Le président dit bien l'entendre, mais note que c'est la commission des finances qui peut voter au final un préavis positif à cette subvention.

Un commissaire estime pour sa part qu'il serait sage d'auditionner Mme Kitsos, étant donné qu'est en jeu une certaine somme d'argent.

Un commissaire note qu'il serait plus pertinent de la renvoyer au Conseil administratif plutôt car la CF, étant donné que c'est celui-ci qui procède à un premier arbitrage au niveau budgétaire. Il indique ensuite qu'il serait en outre peu opportun de court-circuiter le Conseil administratif.

Un commissaire indique que l'audition de Mme Kitsos étant déjà programmée dans le cadre de la pétition P-422, il y aura tout lieu de lui poser des questions sur la pétition P-427 à ce moment-là.

Une commissaire relève qu'un renvoi à la commission des finances permettrait de s'assurer de la transparence du processus étant donné qu'un rapport public sera produit, tandis qu'un renvoi au Conseil administratif engendrerait une certaine opacité de la décision. Elle déclare que la transparence serait préférable vis-à-vis des citoyens.

Le président propose aux commissaires de passer au vote entre la demande d'audition de Mme Kitsos, le renvoi au Conseil administratif, et le renvoi à la commission des finances.

Renvoi au Conseil administratif: 1 EàG, 3 S, 3 Ve, 2 PDC, 2 PLR

Renvoi à la commission des finances: 1 S

Audition de Mme Kitsos: 1 UDC

La commission accepte le renvoi de la P-427 au CA par 11 voix, contre 1 voix en faveur du renvoi à la CF, 1 voix en faveur de l'audition de Mme Kitsos et 0 abstention.

Annexe: pétition P-427



PAVILLON
CAYLA



P-427

Monsieur Alberto Velasco
Association Pavillon Cayla
Chemin William-Lescaze, 2
1203 Genève
Email : info@pavilloncayla.ch
Téléphone : 079 373 82 29

Service du Conseil municipal (SCM)
Secrétariat général
Rue de la Coulouvrenière 44
1204 Genève

Concerne : Pétition en faveur de l'association Pavillon Cayla

Genève, le 02 juin 2020

Chère Madame, cher Monsieur,

Nous vous écrivons concernant l'association Pavillon Cayla. Depuis 2013, notre structure est fortement implantée dans le quartier Saint-jean – Charmilles où elle occupe une place importante pour ses habitants au travers de quatre missions : 1) Préservation du patrimoine architectural et végétal, 2) promotion de la mobilité douce, 3) insertion de jeunes, 4) lieu de rencontre.

Malheureusement, d'année en année, le montant des subventions allouées a fortement baissé ce qui met en danger la poursuite de nos missions.

C'est pourquoi nous vous envoyons cette pétition qui demande à ce qu'une **subvention pérenne** soit allouée afin de nous permettre de travailler sereinement au développement d'activités reconnues d'utilité publique et sur le long terme.

A ce jour, nous avons collecté un total de **399 signatures** (316 sur papier et 83 sur le site petitionenligne.ch) (documents ci-joints). Vous pouvez donc constater que l'association bénéficie d'un large soutien de la population. C'est pourquoi nous vous demandons d'examiner notre requête.

Nous restons à votre disposition pour des informations supplémentaires et pour défendre notre position devant la commission des pétitions.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, chère Madame, cher Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Association Pavillon Cayla
Monsieur Alberto Velasco – Président



Pétition en faveur de l'association Pavillon Cayla (15.02 au 01.04.2020)

En 2011, l'année de création de l'association « Pavillon Cayla », ses initiateurs-trices rêvaient d'offrir une nouvelle vie à cette maisonnette du 19ème siècle en développant un projet à but non-lucratif, basé sur quatre lignes directrices :

- Patrimoine architectural et végétal : Réhabiliter un lieu tombé en désuétude,
- Mobilité douce : Offrir un service aux cyclistes du quartier et de passage,
- Insertion jeunes : Offrir aux jeunes un lieu d'insertion professionnel, sous forme de stages et de petits-jobs,
- Lieu de rencontre : accueil libre qui permet des rencontres intergénérationnelles.

Nous accueillons chaque année 12 à 15 stagiaires, nous menons des activités de quartier, nous assurons des réparations vélo à petits prix et nous offrons un service d'autoréparation gratuit. Le Pavillon Cayla est un acteur important pour la cohésion sociale et la promotion de la mobilité douce dans le quartier St-Jean - Charmilles et au-delà.

Depuis 2013, le département de la Cohésion sociale (Ville de Genève), nous a soutenu avec des subventions ponctuelles que nous devons redemander chaque année. De CHF 20'000.- par année en 2013, ce montant est descendu à CHF 12'000 aujourd'hui. Nous avons pu partiellement combler ce manque avec une subvention du Bureau de l'Intégration des Étrangers pour un projet d'accueil de migrants. Mais cette subvention s'est également réduite de moitié entre 2017 et aujourd'hui.

Si le Pavillon Cayla assure un autofinancement de ses charges avec les réparations, une subvention régulière et suffisante est nécessaire pour assurer l'encadrement des stagiaires, l'accompagnement dans les activités d'autoréparation et pour mener des activités de quartier.

L'association du Pavillon Cayla est arrivée à la limite de ce fonctionnement avec des subventions extraordinaires qui ne sont pas garanties et diminuent d'année en année. Cette situation empêche d'assurer la continuité et le développement de nos activités.

Les signataires de cette pétition demandent au Conseil Municipal de bien vouloir octroyer à l'association du Pavillon Cayla une subvention pérenne qui permette de travailler au développement de nos activités reconnues d'utilité publique, de manière sereine et sur le long terme.

Pavillon Cayla - Chemin William-Lescage 2 - 1203 Genève - info@pavilloncayla.ch - www.pavilloncayla.ch